

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 20 juillet 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 20 juillet 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Jacques TISSOT, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, , Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Delphine GUENIN : pouvoir à Catherine VUILLAUME
Bernard VIONNET : pouvoir à Bernard BESCHET
Benoît MASSARD : pouvoir à Arnaud SAILLARD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le Conseil Municipal qu'un point va être rajouté à l'ordre du jour sur lequel il faudra délibérer : exploitation des chablis dans les communaux. Le conseil municipal accepte le rajout de ce point à l'unanimité.

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 29 juin 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Marché restructuration bâtiment mairie école – Attribution du lot 5 – carrelage faïence

Monsieur le Maire présente les deux offres reçues pour l'attribution du lot 5 : Carrelage Faïence. Il s'agit des entreprises :

- GRANDVUILLEMIN Raphael : 4 052,72 € HT
- CARRELAGES PECCLLET : 5 695,35 € HT

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité l'offre de l'entreprise GRANDVUILLEMIN Raphael citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.

III) Numérotation entrées bâtiment communal rue du Plane

Il convient pour faciliter le repérage de la poste, des services de secours, des transporteurs d'identifier clairement les adresses des entreprises ou associations et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Pierre Nicod propose l'attribution suivante :

- 1A : Entreprise Mr MILLEREAU Benjamin
- 1B : Entreprise MIMA PRÉCISION
- 1C : Local communal
- 1D : Association VECA
- 1E : Association ADEHJ

Il est proposé de déplacer le bloc des 3 boîtes aux lettres situé sur le mur de l'école au bâtiment communal et de remplacer ses dernières par 2 nouvelles unités. (Mairie, École)

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré valide à l'unanimité la numérotation du bâtiment communal rue du Plane proposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires se rapportant à cette décision.

IV) Mise en location de la salle des fêtes – vide-grenier Familles Rurales

Une demande de location de la salle des fêtes a été reçue en mairie par l'association Familles Rurales « les Brimbelles » pour l'organisation d'un vide grenier le 19 novembre 2023.

Familles Rurales étant une association qui intervient sur plusieurs villages de la Communauté de Communes Frasnè Drugeon, dont le nôtre, il est proposé la gratuité de cette location à l'association.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de louer gratuitement la salle des fêtes à Familles Rurales pour l'organisation de leur manifestation le 19 novembre 2023.

V) Exploitation des chablis dans les communaux

Une demande à la DDT a été envoyée pour l'exploitation des chablis dans les communaux. Il convient de délibérer pour exploiter et vendre ses chablis dans les communaux.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'exploiter les chablis dans les communaux.

Contact pris avec différents acheteurs.

VI) Questions diverses

- Compte rendu de la commission bâtiments

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la rencontre avec Monsieur Chauvin du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.) pour la visite du bâtiment communal de l'agence postale ainsi que le mur extérieur de la grange du bâtiment Pierre Cordier. Une réflexion est engagée pour la réfection et le devenir de ces bâtiments.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis de l'entreprise GUYON VILLEMAGNE :
Aménagement des installations électriques du bâtiment rue de la plane : 13 436,46 € HT
Mis en place de sèches mains à la salle des fêtes : 1 407,98 € HT

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir les deux devis présentés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer tout document se rapportant à cette décision.

- Avis sur le projet de réglementation des boisements – CIAF Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire rappelle la composition de cette commission, à savoir les membres de la commune suivants : Messieurs Bernard Beschet, Maire, Bernard Louvrier, représentant des propriétaires forestiers et Bernard Vionnet, représentant des propriétaires fonciers.

Monsieur le Maire fait une présentation de la carte et de la réglementation des boisements. Des renseignements supplémentaires seront demandés par le conseil municipal concernant le périmètre Natura 2000 EPAGE applicable.

- Organisation fête patronale

Deux camions de paille ont été commandés.

Demande de VECA pour la location d'une structure gonflable pour la journée de samedi 2 septembre : 350€ +80€ car une personne de l'entreprise est mobilisée pour s'occuper de l'attraction toute la journée.

L'exposé entendu, le conseil municipal décide, après avoir délibéré et à l'unanimité de prendre en charge cette attraction pour un montant de 430 € TTC auprès du prestataire Planète Animations.

Monsieur Arnaud SAILLARD sensibilise l'ensemble des conseillers municipaux afin d'être présents pour la préparation, la désinstallation et rangement après et pendant cette manifestation. Des emplois du temps doivent être envoyés à chaque bénévole par leur référent.

- Autres

Une demande de location de la salle des fêtes a été reçue en mairie par Madame Blandine STASZAK responsable du pôle vie socioculturelle pour la « Cie des libres penseurs ».

Le conseil municipal souhaite obtenir d'autres renseignements concernant les statuts de cette association dont le siège social se situe à Vaux et Chantegrue.

Suite à une demande de familles du lotissement du Bief Belin, une rencontre a été organisée avec le STA pour la sécurité de l'entrée Est du village (dépassement sur les ralentisseurs à l'entrée du village). A savoir, que la fréquence sur cet axe routier est de 6000 véhicules/jour.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie de l'office notarial chargé de la succession de Madame Michelle Ramzeyer. Ce dernier informe la commune que la défunte l'a institué comme légataire particulière des terrains agricoles possédés à Vaux et Chantegrue. Une rencontre est prévue avec un des héritiers pour en définir les modalités.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la maison de santé à Frasne ont commencé. Dans l'attente, un cabinet médical éphémère est en place, le secrétariat est joignable au 03 81 47 86 05 du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 heures et le samedi de 8 h à 12 h.

Fin de la séance : 22 heures

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 7 septembre prochain

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

